

Pantin, le 24 septembre 2018

## **REFORME DES RETRAITES :** **la solidarité intergénérationnelle préservée**

**Après plusieurs mois d'échanges bilatéraux avec les partenaires sociaux et un premier arbitrage gouvernemental, le haut-commissaire à la réforme des retraites, Jean Paul DELEVOYE a annoncé hier matin les premiers grands principes du système universel de retraite souhaité par le Président de la République.**

Soulignant la qualité des débats préparatoires, la CFTC a pu apprécier la prise en compte de plusieurs de ses demandes. Parmi celles-ci, un système universel par répartition qui fera suite aux 42 régimes existants à ce jour. Un système qui devrait apporter à tous (salariés du secteur privé, public, indépendants) les mêmes règles de calcul de droit et les mêmes mécanismes de solidarité.

Pour cela, salariés et fonctionnaires cotiseront au même niveau et auront, à revenu identique, les mêmes droits à retraite, mettant ainsi fin à des comparaisons hasardeuses. Autre point de satisfaction, l'âge légal de départ à la retraite est maintenu à 62 ans.

La CFTC avait insisté sur la nécessité de préserver les mécanismes de solidarité. Le maintien des pensions de réversion et des droits familiaux servis désormais au premier enfant va dans ce sens.

Autre principe acquis, celui d'un dispositif de minimum de pension. Le détail des règles déclinant ces principes appellera toutefois la plus grande vigilance de notre part.

Une nouvelle série de réunions débutera prochainement pour examiner, entre autres, les modalités de la transition vers le nouveau système, les conditions d'âge, la gouvernance.

Lors de ces futurs échanges, la CFTC veillera à ce que les précisions apportées aux grandes lignes dévoilées ce jour aboutissent effectivement à un système plus lisible et plus juste.

Elle attend notamment plus de précisions sur la prise en compte des aidants familiaux, le plus souvent des femmes qui veillent sur leurs aînés. La CFTC a interpellé le haut-commissaire sur la nécessité de reconnaître cet engagement qui pénalise le déroulement de carrière.